



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du lundi 15 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 février 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, François JULIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie Agnès BONIN à Alain LOGNON, Isabelle MOULIN à Michel BRUNNER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Odile REVERET à Xavier CADORET, Marlène SANTOS à Alain LOGNON.

Absents : Pascal BAUDELOT, Jean Michel GILLARDIN, Fabrice MARIDET

Secrétaire de séance : Annie DEBORBE,

Monsieur le Président ouvre la séance et l'assemblée approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 janvier 2021.

Il propose d'examiner le point complémentaire suivant :

- démarches de pré-inscriptions pour la micro-crèche de Beaulon

L'assemblée accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

DECISION N° 02 - Fixation du tarif de location – extension du bâtiment situé Zone Artisanale Les Vernisses 03290 DIOU

L'extension du bâtiment industriel, d'une surface hors œuvre nette de 225 m² est louée à la SARL Atelier du Val de Besbre par bail commercial d'une durée de neuf ans, à compter du 1er novembre 2019 pour se terminer le 31 octobre 2028 inclus.

Le loyer mensuel est fixé à 600 € HT (six cents euros). Le tarif s'applique à partir du 1^{er} novembre 2019 et est susceptible d'être révisé à chaque date anniversaire.

DECISION N° 03 – Attribution d'aides au titre des dispositifs d'avances remboursables au bénéficiaire

L'aide au titre du dispositif d'avances remboursables, d'un montant de 5 000 € est attribuée à Madame ALATERRE après avis du comité de pilotage en date du 28 septembre 2020.

DECISION N° 04 – Contrat de prestations de service – Ma ville mon shopping

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a conclu un contrat de prestation de service avec E-SY COM, filiale du groupe La Poste, pour l'installation et le fonctionnement de la plate-forme www.mavillemonshopping.fr.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois, pour un montant de 4 986 € HT, soit 5 983,20 € TTC.

DECISION N° 05 – Fixation du tarif de location – Appartement 7 B Parc Le Plessis 03130 LE DONJON (1er étage)

L'appartement situé au 7B Parc Le Plessis 03130 LE DONJON est loué à Madame Sirine REJAB, par bail d'une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 11 janvier 2021 pour se terminer le 10 janvier 2027 inclus.

Le loyer mensuel est fixé à 430 € (quatre-cent trente euros).

DECISION N° 06 – Attribution d'aides au titre des dispositifs d'avances remboursables au bénéficiaire.

L'aide au titre du dispositif d'avances remboursables, d'un montant de 5 000 € est attribuée à Monsieur Anthony JONNON après avis du comité de pilotage en date du 28 septembre 2020.

DECISION N° 07 – Attribution d'aides au titre des dispositifs d'avances remboursables, d'aides à l'immobilier d'entreprise, et d'aides au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente aux bénéficiaires

Les aides au titre des dispositifs d'avances remboursables et d'aides au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 25 janvier 2021 :

Avance Remboursable				
Porteurs de projet	Communes concernées	Nom de la société	Projet/Société	Montant attribué
Monsieur COURT	Montaigüet en Forez		Reprise Exploitation agricole	5 000 €
Madame PONCELET et Monsieur DUMONT	Dompierre-sur-Besbre		création d'une boucherie - traiteur	5 000 €
Madame FUGIER	Saint Gérard le Vaux	Le Cheval blanc	Bar-restaurant-épicerie	Report échéances d'un semestre

Financer mon investissement « commerce et artisanat »				
Porteurs de projet	Commune concernée	Nom de la société	Projet	Montant attribué
Madame DIAT	Varennes sur Allier	Dominique Coiffure	Investissements liés à des économies d'énergie dans le salon de coiffure	2412 €* maximum

*Co-Financement Région *20% du montant des dépenses éligibles retenues de 10 709 € HT*

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à entendre les dossiers soumis à l'ordre du jour.

N°1– SOLIDARITE – Insertion – Adhésion à l'association Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

Monsieur le Vice-Président délégué à l'action sociale, à la solidarité, à l'insertion professionnelle et à la politique accueil des nouvelles populations explique que dans le cadre de la lutte contre le chômage de longue durée, l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée », à l'œuvre depuis 2016, vise à résorber le chômage de longue durée, en proposant à tous les chômeurs (de longue durée et volontaires) un emploi à durée indéterminée, à temps choisi, sans sélection et adapté à leurs savoir-faire. Le dispositif est prolongé pour cinq années et dans 50 territoires supplémentaires. Le cahier des charges de l'appel à candidature devrait intervenir dans le premier semestre 2021.

Le dispositif est aujourd'hui animé et développé, dans ses différentes étapes, par l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

Aussi, afin de pouvoir lancer les réflexions préalables d'une éventuelle candidature et bénéficier d'informations, il convient d'adhérer à l'association « territoire zéro chômeur de longue durée ».

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à l'association « territoire zéro chômeur de longue durée » et d'autoriser la signature de la charte correspondante,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 500 € qui sera inscrite au budget principal 2021,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

N°2 –ADMINISTRATION GENERALE - ENVIRONNEMENT – Projet implantation centrale photovoltaïque - Communes de Mercy et Chapeau – Etude impact – Avis

Monsieur le Président informe l'assemblée que la SAS SOLEIA a pour projet l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol située sur les communes de Mercy et Chapeau. Le projet est situé au niveau d'une ancienne exploitation agricole d'élevage extensif de bovins en conversion vers une exploitation agricole à la double activité de production d'énergie solaire et d'élevage extensif d'ovins.

La centrale concerne une surface au sol couverte d'environ 109 hectares répartie sur 7 terrains.

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact et c'est dans ce cadre que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est invitée à émettre un avis.

Monsieur Yves NOËL, maire de la commune de Mercy, indique que l'étude d'impact présentée par les services de l'Etat et sur la base de laquelle il est demandé d'émettre un avis sur le projet de centrale photovoltaïque comprend un certain nombre d'erreurs, de fausses données et des photos qui ne correspondent pas à la réalité du site. Il estime également que, pour lui, les impacts sont sous-évalués.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 47 avis défavorables, un avis favorable (Guy LABBE) et 13 abstentions (Christian BONNET, Xavier CADORET (+ pouvoir Odile REVERET), Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Roger LITAUDON, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Michel RAJAUD) décide :

- d'émettre un avis défavorable au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol située sur les communes de Mercy et Chapeau par la société SAS SOLEIA 47,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

N°3 - ADMINISTRATION GENERALE – Petite Enfance – Micro-crèche – Beaulon – Pré-inscriptions

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a inscrit l'opération de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'une micro-crèche située sur la commune de Beaulon.

Par la prise en compte du pré-projet de gestion de la micro-crèche présenté courant janvier 2021 par l'association O Com' 3 Pom', créée le 22 juillet 2020, la collectivité renforce son intention d'opter pour la gestion associative de la structure.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à enregistrer les pré-inscriptions des enfants pour l'ouverture de ladite structure au 1^{er} septembre 2021.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte que l'association O'COM' 3 POM' – BEAULON a présenté un pré projet de gestion du service de la micro-crèche située sur la commune de Beaulon, qui sera finalisé prochainement pour envisager de lui en confier la gestion,
- d'autoriser l'association O'COM' 3 POM'- BEAULON à enregistrer les demandes d'inscription des enfants au sein de la structure, dans le cadre de l'ouverture prochaine du service,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

N°4 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation d'un membre représentant l'EPCI au sein du SICTOM Sud Allier

Monsieur le Président informe de la démission de Monsieur Alain REVIRON et fait part du souhait du conseil municipal de la commune de Saint Gérard-Le-Puy de désigner Monsieur Christian VASSAL, pour le remplacer.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Sud Allier – Bayet, Monsieur Christian VASSAL en lieu et place de Monsieur Alain REVIRON, démissionnaire, pour la commune de St Gérard-Le-Puy, les autres membres restant inchangés,
- d'acter la mise à jour de l'ensemble des représentants de la Communauté de communes au sein du comité syndical du SICTOM Sud Allier figurant sur le tableau du rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REPRESENTANTS AU SICTOM SUD ALLIER				
COMMUNE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
AVRILLY	GROS	Gilbert	CARIGNANT	Solène
BOUCE	LABORIE	Anouk	DUBSAY	Serge
CINDRE	MARTINANT	Didier	DASCIER	Marc
CRECHY	BLANC	Claude	SEGUR	Véronique
LANGY	FORTIN	Franck	MACHURET	Jean-Mikaël
LE BOUCHAUD	CHANUT	Corinne	MOLINA	Céline
LE DONJON	DERIOT	Éliane	LABBE	Guy
LE PIN	THUILLIER	Camille	JARDIN	Pascal
LENAX	DUVERGER	Daniel	BOIVIN	Roger
LODDES	AUGIER	Marie-France	MASSON	Denis
LUNEAU	LASSOT	Hervé	COZENOT	Hervé
MONTCOMBROUX LES MINES	LACROIX	Guillaume	MINARD	Michel
MONTAIGU LE BLIN	LAFARGE	Thierry	CHARBONNIER	Thierry
MONTAIGUET EN FOREZ	CHOMET	Hervé	PETIOT	Hervé
MONTOLDRE	JUVIN	Marc	PENE	Jérôme
RONGERES	MAITRE	Michel	POIGNÉ	Hervé
NEUILLY EN DONJON	CHARTIER	Patrick	BONNABAUD	Olivier
SAINT DIDIER EN DONJON	BUZZI	Willy	RYAN	Georges
SAINT FELIX	LASSEOUGUE	Alain	DUMAS	Angélique
SAINT GERAND LE PUY	VASSAL	Christian	NARBOUX	Véronique
SAINT LEGER SUR VOUZANCE	VERNUSSE	Isabelle	MARTINANT	Gilles
SANSSAT	GUILLAUME	Romain	FAURE	Patrick
SORBIER	PUJOS	Henri	JALLET	Jean-Philippe
TRETEAU	CHASSAGNE	Jean François	BONIN	Gérard
TREZELLES	VERNISSE	Alain	CERCLE	Nathalie
VARENNES SUR ALLIER	JOLY	Henri	MALLET	Nicolas
VARENNES SUR TECHE	CHABRY	Jérôme	GAGNOL	Carole

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

N°5 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire - Soutien du projet communal - Commune de Diou

Monsieur le Président expose que le Département de l'Allier demande l'avis du conseil communautaire suite à la demande de financement de la commune de Diou pour les projets d'investissement portés sous maîtrise d'ouvrage communale et propose de soutenir le projet de redynamisation du centre bourg.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de soutenir le projet de revitalisation du centre bourg de la commune de Diou, ce dernier participant à l'attractivité du territoire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

N° 6 – FINANCES – BUDGET 2021 – Autorisation de programme - Aménagement Ensemble Immobilier Varennes - Actualisation

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances explique qu'il y a lieu d'envisager l'actualisation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'ensemble immobilier de Varennes compte tenu de la réalisation des travaux au cours de l'exercice 2020.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT TTC					
Cpt	Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020 Réalisé	2021	2022
23	Travaux aménagement Ensemble Immobilier de Varennes	1 210 000	7 002	601 499	601 499
	TOTAL	1 210 000	7 002	601 499	601 499
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT		
				2021	2022
13	Subventions	823 500	0	411 750	411 750
16	Avances budget principal	386 500	180 300	103 100	103 100
	TOTAL	1 210 000	180 300	514 850	514 850

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

N°7 - FINANCES – BUDGET 2021 – Autorisation de programme - Aménagement des piscines communautaires (Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier) - Actualisation

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances souligne qu'il y a lieu d'envisager l'actualisation de l'autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement des piscines communautaires (Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier), compte tenu de la réalisation des travaux au cours de l'exercice 2020.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT TTC				
Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT		
		2020 Réalisé	2021	2022
Travaux aménagement Piscines communautaires	3 000 000	54 659	2 645 341	300 000
TOTAL	3 000 000	54 659	2 645 341	300 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	AP	CREDITS DE PAIEMENT		
			2021	2022
Subventions	1 325 000	65 604	1 036 124	223 272
Autofinancement	1 675 000	-	1 609 217	65 783
TOTAL	3 000 000	65 604	2 645 341	289 055

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

N°8 - FINANCES – BUDGET 2021 – Virement de crédits - Ouverture de crédits

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le virement de crédits en dépenses nécessaires, pour :

- **Le budget annexe « Hébergements touristiques » :**
 - Un virement de crédits est nécessaire pour régler différents travaux devant être réalisés avant le vote du budget 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Opération	Chapitre	Montant
<i>DEPENSES réelles et d'ordre</i>				
2313	Construction – Aire de camping-car	201801	23	- 20 000 €
2313	Construction – Gîte le Moutier Thionne	201802	23	9 000 €
2313	Construction – Gîte les loges Thionne	202001	23	11 000 €
Total				0 €

- **Le Budget principal :**
 - Il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour 500 € au compte 165 – Dépôts et cautionnements sur le budget 2021 pour que la Communauté de communes reverse les cautions perçues.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires et le virement de crédits pour le budget annexe « hébergements touristiques » comme exposés ci-dessus et l'ouverture de crédits budgétaires à réaliser sur le budget principal d'un montant de 500 €,
- d'inscrire les crédits aux Budgets principal et annexe « hébergements touristiques » 2021,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.

N°9 - FINANCES – BUDGET 2021 – Subventions écoles de musique associatives 2020.

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances rappelle que le Conseil communautaire a adopté les subventions aux écoles de musique associatives du territoire, pour l'exercice budgétaire 2020.

Les éléments communiqués par les communes concernées par des écoles de musique associatives ont permis d'arrêter le montant de subventions à verser en fin d'année

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de voter les crédits relatifs aux subventions 2020 des écoles de musique associatives indiquées dans le tableau présenté ci-dessous,

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

- d'inscrire les crédits au Budget 2021,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder au versement et à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.

CHAP 65 - ART 6574 - Subventions organismes de droit privé	Montant maximum BP 2021
Ecoles de Musique associatives	
--> Fanfare de Diou (48 élèves)	1 727 €
--> Harmonie Donjonnoise (14 élèves)	504 €
--> Sté Musicale de St Gérard Le Puy (13 élèves)	468 €
--> Sté Musicale de Varennes/A (33 élèves)	1 187 €
Total	3 886 €

N°10 - ADMINISTRATION GENERALE – Finances – Zone d'activité économique des Fontaines Dompierre-sur-Besbre – Indemnités d'éviction - exploitant

Monsieur le Président expose

Les terrains de propriété communale d'une superficie de 115 435 m² situés sur la commune de Dompierre-sur-Besbre doivent au cours de l'année 2021 faire l'objet d'une cession au profit de la Communauté de communes.

Cette acquisition permettra l'aménagement des terrains en zone d'activité économique.

Cette cession réalisée par acte notarié entrainera le transfert du bail rural entre l'agriculteur occupant et la communauté de communes.

L'occupant, exploitant agricole, bénéficie de différents dispositifs d'aides liées à son activité agricole : aides PAC,...

Une proposition d'indemnité d'éviction pour résiliation anticipée du bail rural a été faite par le Président à l'exploitant agricole qui l'a acceptée.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert du bail rural entre Monsieur Tadj BELKHIR et la Communauté de communes,
- d'approuver le montant des indemnités d'éviction s'élevant à 24 392 € - vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-douze euros au profit de Monsieur Tadj BELKHIR exploitant agricole des terrains concernés comme il a été exposé dans le rapport de présentation,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches pour l'effectivité de cette procédure d'éviction, à signer tous les actes et tout document relatif à ce dossier.

N°11 - FINANCES – BUDGET 2021 – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté mais n'a pas de caractère décisionnel. Il est l'occasion de faire un bilan des actions conduites lors de l'exercice qui s'est achevé, de fixer les principales orientations pour l'exercice 2021 et de tracer des perspectives pour les années futures.

Celui-ci est consultable à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

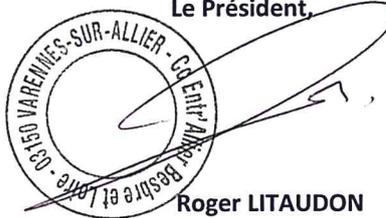
Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 25 février 2021

Le Président,



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes Varennes-sur-Allier. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VARENNES-SUR-ALLIER - C.C. EST/ALLIER" at the top and "Rassemblement de communes de l'Allier" at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right. Below the stamp, the name "Roger LITAUDON" is printed in a bold, black, sans-serif font.

Roger LITAUDON